

**POUR INFORMATION**

DEUXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Mise en œuvre des programmes par pays de promotion du travail décent**Introduction**

1. En novembre 2006, le Conseil d'administration a demandé au Bureau de lui soumettre chaque année un rapport de situation indiquant les résultats et l'impact des programmes par pays de promotion du travail décent¹. Le présent rapport, qui couvre la période allant de novembre 2008 à août 2009, revient à ce titre sur les principales tendances en la matière, les liens avec les cadres nationaux pour le développement, notamment les Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), la participation des partenaires sociaux, les grandes priorités, les ressources et les mécanismes de financement, les réalisations tangibles et les enseignements tirés de l'expérience.

Faits marquants

2. Le dernier rapport sur la mise en œuvre des programmes par pays de promotion du travail décent² recensait 31 programmes par pays finalisés et approuvés. Depuis, 16 nouveaux programmes ont été approuvés (Albanie, Belize, Bosnie-Herzégovine, Chili, Côte d'Ivoire, République dominicaine, Honduras, Iles Salomon, République de Moldova, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Samoa, Serbie, Timor-Leste, Vanuatu et Zimbabwe). Tous stades d'avancement confondus, le nombre des programmes dépasse 110 (on trouvera dans les annexes un complément d'information à cet égard).
3. Toutes les régions ont indiqué que les programmes par pays de promotion du travail décent permettaient au BIT de se concentrer sur des objectifs bien définis et que, dans bien des cas, ces outils étaient suffisamment souples pour permettre aux mandants d'adapter les priorités compte tenu des événements, notamment de l'impact de la crise économique et financière mondiale. Plus de 65 pays ont déclaré que leur programme par pays de promotion du travail décent ou le projet correspondant avait été harmonisé, en partie du moins, avec les priorités des PNUAD. Il est fait mention explicitement du programme par pays de promotion du travail décent, aux côtés d'autres mécanismes pour le

¹ Document GB.297/PV, paragr. 240.

² Document GB.303/TC/2.

développement, dans quatre des pays visés à titre pilote par l'initiative «Unis dans l'action»³. Comme indiqué dans le document relatif à la stratégie en matière de coopération technique (GB.306/TC/1), il conviendrait d'examiner plus précisément la nature de cette harmonisation, car l'inscription des priorités du programme par pays dans le PNUAD ne signifie pas nécessairement que le BIT participe à la mise en œuvre du plan-cadre ni que les mandants ont été associés de près aux travaux correspondants. Malgré les nombreuses initiatives visant à promouvoir l'inscription des priorités des programmes par pays dans les PNUAD, des difficultés demeurent en raison de différences dans les cycles de programmation, d'une qualité insuffisante de certains programmes par pays et plans-cadres et de l'absence de représentation de l'OIT dans certains pays.

4. Les programmes par pays de promotion du travail décent de la deuxième génération sont davantage axés sur les résultats. En outre, ils sont assortis de priorités, résultats, produits, et plans d'exécution bien définis. Cependant, des problèmes de qualité demeurent dans certains cas, les mandants et les équipes ne disposant pas toujours des moyens nécessaires pour formuler des résultats et indicateurs précis. En outre, la planification, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des programmes ne sont pas suffisamment développés. On relève aussi des problèmes de qualité quand les programmes sont considérés comme des documents d'orientation plutôt que comme des cadres pour le développement, et que les priorités fixées sont trop générales pour permettre la concrétisation des objectifs dans un délai précis.
5. Plusieurs initiatives ont été lancées pour améliorer la qualité des programmes. Elles ont débouché sur la publication de deux manuels et l'organisation, à l'intention des équipes du BIT, de six ateliers de formation portant sur la programmation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes par pays de promotion du travail décent, sur la planification de la coopération technique et sur la gestion axée sur les résultats. Les ateliers traitaient aussi de la collaboration avec les autres institutions du système des Nations Unies dans le cadre des PNUAD et de la réforme du système des Nations Unies. Comme précédemment, les programmes par pays ont été soumis pour la plupart à un mécanisme d'assurance de la qualité. Au 30 juin 2009, c'était le cas de 80 pour cent d'entre eux. Cependant, un examen interne a montré que les évaluateurs n'étaient pas suffisamment informés des principes de la gestion axée sur les résultats et qu'ils n'étaient pas à même de traiter un volume important de projets de programmes par pays. Les observations communiquées ont permis d'améliorer les documents de programme dans certains cas, sans doute, mais pas nécessairement la qualité de la planification et de la mise en œuvre. Pour consolider le mécanisme d'examen préalable, il faudra encore s'employer à renforcer les capacités, éventuellement en fournissant aux pays une assistance sur le tas, au moment de la préparation et la conception du programme. Le Bureau des activités pour les employeurs et le Bureau des activités pour les travailleurs ont lancé des activités de formation sur les programmes par pays de promotion du travail décent à l'intention de leurs mandants respectifs.
6. Par ailleurs, le Bureau a soumis 13 programmes par pays de promotion du travail décent à une «étude d'évaluabilité» pour s'assurer qu'ils se prêteraient effectivement à une évaluation après coup et vérifier leur compatibilité avec les objectifs de la gestion axée sur les résultats. Ces études ont validé la perspective théorique et la grille de résultats énoncés dans le document des programmes visés. Sur la base de leurs conclusions, certains des programmes par pays ont fait l'objet de plusieurs mesures de renforcement des capacités axées sur l'apprentissage par la pratique. En ce qui concerne la coopération technique, un mécanisme d'examen préalable a été mis sur pied en vue de vérifier que les propositions de projets et programmes étaient bien conformes aux principes de la gestion axée sur les

³ Il s'agit des pays suivants: Mozambique, République-Unie de Tanzanie, Uruguay et Viet Nam.

résultats, aux résultats globaux et aux résultats énoncés dans les programmes par pays et, enfin, aux principes des normes internationales du travail, du tripartisme et de l'égalité des sexes. Le mécanisme d'examen préalable a aussi été utilisé pour vérifier qu'il était fait dûment appel aux compétences et ressources du Centre de Turin. Le Bureau a élaboré en outre un manuel détaillé sur la coopération technique et dispensé des cours de formation périodiques sur la gestion du cycle de programmation à l'intention des équipes du BIT.

7. Les partenaires sociaux ont été associés plus étroitement au processus des programmes par pays de promotion du travail décent. En 2007, le Bureau ne pouvait se prévaloir que de la consultation des mandants au moment de l'élaboration des programmes. Aujourd'hui, toutes les régions peuvent citer des exemples montrant que les partenaires sociaux ont participé activement à la conception de ces outils. Les mandants et les équipes du BIT sont mieux informés des modalités et méthodes applicables à l'élaboration des programmes. Un nombre croissant de pays (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Jordanie, Kenya, Ouganda, République arabe syrienne, République-Unie de Tanzanie et Yémen notamment) ont créé des commissions tripartites devant être associées aux activités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation. Des ateliers ont été organisés en Jordanie et au Yémen pour former les mandants au suivi des programmes par pays de promotion du travail décent. Au Malawi, les mandants jouent un rôle moteur dans les travaux visant à créer un dispositif aux fins du suivi et de l'évaluation des programmes et, dans d'autres pays, des commissions consultatives tripartites de haut niveau participent à leur mise en œuvre.
8. Malgré ces progrès, pour la plupart des programmes par pays, les partenaires sociaux ne sont pas clairement associés à la phase d'exécution. Des activités de renforcement des capacités supplémentaires semblent nécessaires pour affermir encore les moyens des mandants assurant par là même qu'ils prennent véritablement l'initiative du processus des programmes par pays de promotion du travail décent et qu'ils exercent une influence sur la planification du développement, notamment dans le cadre du système des Nations Unies.
9. Les priorités des programmes par pays de promotion du travail décent se répartissent de façon relativement égale entre les différents objectifs stratégiques. Sur l'ensemble des résultats énoncés dans les programmes par pays dotés de ressources en 2008⁴, 16 pour cent sont relatifs aux normes et principes et droits fondamentaux au travail, 24 pour cent à l'emploi, 20 pour cent à la protection sociale et 33 pour cent au dialogue social (1 pour cent des résultats concernent des résultats immédiats conjoints). A l'intérieur de chacun des objectifs, la répartition est plus inégale. Ainsi, s'agissant des normes, les résultats relatifs au travail des enfants sont plus nombreux que tous les autres. Les priorités des programmes par pays adoptés précédemment sont restées inchangées pour l'essentiel. Plusieurs Etats sur le point d'adopter un nouveau programme par pays, la Côte d'Ivoire et l'Egypte notamment, ont défini des résultats directement relatifs à la crise. Beaucoup d'autres ont revu l'affectation des ressources du CSBO leur correspondant aux fins de la lutte contre la crise, sans modifier pour autant les priorités de leur programme.
10. *Financement.* Une partie du budget ordinaire de l'OIT est affectée à la réalisation des résultats attachés aux programmes par pays de promotion du travail décent, dont le financement repose toujours, pour l'essentiel cependant, sur les ressources extrabudgétaires et le Compte supplémentaire du budget ordinaire (CSBO). Ainsi, en 2008, près de 60 pour cent des 225 millions de dollars des Etats-Unis, que représentent les ressources extrabudgétaires, étaient directement affectés à la réalisation de résultats énoncés dans des programmes par pays. Sur l'ensemble de ces résultats, 40 pour cent étaient relatifs aux normes et principes et droits fondamentaux au travail, le programme de lutte contre le travail des enfants entrant pour une part majoritaire dans ce total. La part de

⁴ Conformément aux données enregistrées dans IRIS (juin 2009).

l'emploi atteignait 41 pour cent, celle de la protection sociale 11 pour cent et celle du dialogue social 8 pour cent. Cette répartition s'explique en partie par des différences de coût entre les divers types d'interventions. Ainsi, les services consultatifs au plus haut niveau et les activités de renforcement des capacités demandent des ressources relativement modestes, alors que les mesures directement destinées à soustraire des enfants au travail sont souvent coûteuses. La répartition des résultats entre objectifs découle aussi de la préaffectation éventuelle des fonds par les donateurs et d'incohérences ponctuelles dans la mobilisation des ressources.

11. Le Bureau veille à ce que les contributions volontaires soient affectées aux résultats pour lesquels un déficit de financement a été repéré en s'efforçant d'améliorer la mise en concordance de toutes les sources de financement et de renforcer les procédures de contrôle de la qualité. L'examen des plans d'exécution et des déficits de financement des programmes par pays sera pris en compte aux fins de l'opération de planification du travail axée sur les résultats pour 2010-11 et des efforts de mobilisation des ressources. Cet examen guidera aussi la répartition des fonds du budget ordinaire, du CSBO et des ressources extrabudgétaires affectées à la coopération technique entre les différents résultats globaux et résultats associés aux programmes par pays de promotion du travail décent. Rien ne peut empêcher les donateurs d'émettre des directives quant à l'utilisation de leur contribution, mais l'affectation plus souple des ressources extrabudgétaires et l'accroissement du volume du CSBO doivent permettre d'allouer les fonds aux résultats, conformément aux besoins les plus pressants.
12. Plusieurs programmes par pays de promotion du travail décent ont déjà été soumis à un examen des déficits de financement. Au Zimbabwe, les mandants ont exploité ces travaux aux fins de la mobilisation de ressources auprès de donateurs et partenaires du secteur privé dans le pays. Les mandants ont aussi mobilisé des ressources en Argentine, et le Brésil a versé des fonds en faveur de la coopération Sud-Sud dans le domaine du travail des enfants. A Sri Lanka, le ministère du Travail a affecté des fonds publics à l'exécution du programme par pays de promotion du travail décent pour la troisième année consécutive, ce qui suppose l'institutionnalisation de cet outil dans le processus de planification nationale. Les programmes par pays de promotion du travail décent de tous les pays pilotes ont bénéficié de financements issus du fonds du programme «Unis dans l'action», et plusieurs d'entre eux ont mobilisé des ressources du Fonds PNUD/Espagne pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)⁵.
13. Le CSBO joue un rôle important dans le financement des programmes par pays de promotion du travail décent. Grâce à sa souplesse d'utilisation, il peut être affecté à la réalisation des résultats pour lesquels les ressources sont particulièrement nécessaires, notamment s'il semble difficile d'en obtenir par d'autres voies. C'est grâce au CSBO que le BIT a pu prendre rapidement certaines initiatives visant des problèmes nouveaux, notamment les conséquences de la crise économique mondiale. A l'heure où le BIT s'achemine vers une planification du travail axée sur les résultats, le CSBO peut contribuer à promouvoir l'application des principes de la gestion axée sur les résultats, car les fonds d'affectation souple peuvent être alloués rapidement aux déficits de ressources avérés. Le CSBO peut servir à financer des activités liées à la gestion axée sur les résultats (définition de données de référence, réalisation d'études d'impact, exécution d'analyses préliminaires des problèmes, etc.). Il peut servir aussi à promouvoir le partage des connaissances et l'élaboration de produits globaux pour renforcer le travail sur les politiques fondé sur des données scientifiques qui est effectué en amont. Ce type de démarche a notamment

⁵ Au 31 juillet 2009, l'OIT participait à 34 programmes communs relevant du fonds et devait recevoir à ce titre 30 millions de dollars E.-U., soit 7,24 pour cent de l'ensemble des affectations à ce stade. En outre, toujours à la même date, la part de l'OIT dans les ressources des programmes «Unis dans l'action» était de 9,9 millions de dollars E.-U., soit 7,37 pour cent du total.

débouché sur le Forum du Caire d'octobre 2009, qui a rassemblé les représentants de différents pays aux fins d'une réflexion sur la façon d'intensifier et promouvoir la création d'entreprises par des femmes.

14. Le CSBO a servi également à attirer des financements complémentaires. C'est grâce à lui, par exemple, que l'OIT a été désignée comme organisme chef de file du programme pour l'emploi des jeunes lancé en Tunisie dans le cadre du Fonds pour la réalisation des OMD. Au Malawi, le CSBO est utilisé pour faire la jonction entre deux projets de l'IPEC. Sur les 36,9 millions de dollars E.-U. alloués au titre du CSBO, 55 pour cent sont absorbés par l'Afrique, 12 pour cent par les Amériques, 15 pour cent par l'Asie, 6 pour cent par l'Europe et 7 pour cent par les Etats arabes, le solde revenant à des activités et projets interrégionaux.
15. Dans la région Asie et Pacifique, les ressources du CSBO ont contribué à la mise en œuvre de programmes par pays de promotion du travail décent dans 13 pays, dont certains ont généralement des difficultés à mobiliser des ressources. Les ressources du CSBO ont permis de donner le coup d'envoi à plusieurs nouvelles activités dans le domaine de l'emploi vert et du microcrédit. En Afrique, elles ont joué un rôle essentiel dans le financement de mesures de riposte à la crise. Elles ont servi en outre à renforcer les capacités d'un ministère du Travail de recueillir des données sur le marché du travail (Lesotho) et à financer des projets visant à promouvoir l'esprit d'entreprise chez les femmes et l'égalité des sexes dans le contexte de la crise économique (Afrique du Sud, Lesotho et Malawi). En Amérique centrale, les fonds du CSBO ont servi à appuyer les efforts entrepris par les partenaires sociaux pour mener une action préventive face aux conséquences de la crise. En République arabe syrienne enfin, ils ont servi à étayer l'action pour le renforcement du système de protection sociale.
16. L'Unité d'évaluation du Bureau procède chaque année à l'examen de deux programmes par pays de promotion du travail décent au moins. A la présente session du Conseil d'administration, la Commission du programme, du budget et de l'administration examinera l'évaluation du programme par pays de promotion du travail décent de l'OIT pour l'Indonésie⁶.
17. De toute évidence, les programmes par pays de promotion du travail décent parviennent de mieux en mieux à définir et concrétiser des priorités nationales et mobiliser des ressources. Il apparaît également qu'ils constituent un outil utile lorsqu'il faut répondre à des problèmes urgents. Cependant, bon nombre des priorités ne sont toujours pas assorties d'un financement suffisant, et des ressources font encore défaut pour assurer la concrétisation de l'ensemble des résultats escomptés. La planification du travail axée sur les résultats permettra de se faire une idée plus précise des éléments pour lesquels les besoins de financement sont particulièrement importants. Le renforcement de la concordance avec les PNUAD et l'élaboration de plans d'exécution et d'analyses des déficits de financement jouent un rôle décisif dans le succès des programmes par pays de promotion du travail décent et des opérations de mobilisation de fonds. Certaines régions ont émis le souhait d'associer aux travaux relatifs aux programmes par pays, après consultation des mandants, des partenaires nouveaux – entreprises et organisations de la société civile notamment – jouant un rôle important dans l'action en faveur du travail décent. Par ailleurs, des voix ont appelé à davantage de cohérence dans l'action des mandants et dénoncé la pratique consistant à juxtaposer les nouvelles demandes aux priorités existantes sans chercher à les incorporer véritablement dans les programmes.

⁶ Voir le document GB.306/PFA/13/2 intitulé: Evaluation indépendante du programme par pays de promotion de travail décent de l'OIT pour l'Indonésie.

Evolution de la situation dans les régions

Afrique

Nouveaux programmes par pays de promotion du travail décent

18. Les participants à la onzième Réunion régionale africaine de l'OIT (Addis-Abeba, avril 2007) ont adopté l'Agenda du travail décent en Afrique 2007-2015, document qui vise à promouvoir la mise en œuvre du Plan d'action sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté adopté lors du Sommet de Ouagadougou. En outre, ils ont invité l'OIT à s'efforcer, conjointement avec les mandants, d'encourager tous les Etats Membres en Afrique à se doter d'un programme par pays de promotion du travail décent. Depuis le précédent rapport, la Côte d'Ivoire a adopté un programme par pays, et d'autres nouveaux programmes sont sur le point de l'être dans plusieurs autres pays (Egypte, Madagascar, Seychelles, Togo et Zimbabwe). Un Programme sous-régional de promotion du travail décent pour la Communauté d'Afrique de l'Est a été formulé. Des programmes par pays de promotion du travail décent sont en cours d'élaboration dans plusieurs pays (Afrique du Sud, Bénin, Botswana, Cap-Vert, Guinée, Maurice, Namibie et Swaziland).

Liens avec les cadres nationaux pour le développement

19. Le BIT a participé activement aux travaux relatifs à plusieurs PNUAD et veillé à ce que les priorités des programmes par pays de promotion du travail décent transparaissent dans le cadre commun des Nations Unies. Ces priorités figurent aussi dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et, dans une moindre mesure, dans les PNUAD de la plupart des pays (Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Comores, Egypte, Mali, Madagascar, Niger, Sénégal, Soudan, Swaziland, République-Unie de Tanzanie et Zimbabwe notamment).

Participation des organisations d'employeurs et de travailleurs

20. Les organisations d'employeurs et de travailleurs ont été associées plus étroitement à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des programmes par pays de promotion du travail décent. En Afrique du Sud, le Conseil national du développement économique et du travail, qui réunit des représentants du gouvernement, des employeurs et des travailleurs, a établi un document énonçant les priorités du programme par pays de promotion du travail décent. De même, le programme par pays pour la Côte d'Ivoire et le document révisé pour le Zimbabwe ont été élaborés en association avec les mandants et les autres principales parties prenantes. Des mandants ont participé activement à l'évaluation et au suivi du programme par pays pour la Zambie. Au Zimbabwe et au Malawi, des mandants faisaient partie des comités de mise en œuvre.

Déficits de financement et ressources mobilisées, y compris à l'échelon local

21. Tous les nouveaux programmes par pays de promotion du travail décent reposent sur un examen des déficits de financement. Cette mesure a facilité la mobilisation des ressources à l'échelon national, notamment par la conclusion d'accords de partenariat public/privé. Ainsi, au Zimbabwe, les partenaires sociaux ont obtenu des fonds du bureau de pays de

l'Agence suédoise de coopération internationale au développement en faveur d'un projet s'étalant sur deux ans qui vise à renforcer la participation des employeurs, des travailleurs et de leurs organisations à l'échelon national à l'action contre le VIH/sida.

Résultats et réalisations tangibles

22. Parmi les principales réalisations des programmes par pays de promotion du travail décent, il convient de citer les suivantes:

- formulation d'une stratégie nationale pour l'emploi en cours d'achèvement (Zimbabwe);
- entrée en vigueur d'un Plan d'action national pour l'emploi des jeunes (Egypte); plan similaire en cours d'adoption (Lesotho);
- inscription des questions relatives au travail des enfants dans les grandes orientations et la législation du travail de tous les pays de la région et soustraction de 26 000 enfants au travail, selon les estimations, grâce à divers projets entrepris au titre des priorités des programmes par pays de promotion du travail décent (Kenya, Ouganda et République-Unie de Tanzanie);
- élaboration et mise en œuvre de mesures et outils de lutte contre le VIH/sida sur le lieu de travail (Afrique du Sud, Botswana, Kenya, Lesotho, Namibie, Ouganda, Swaziland, République-Unie de Tanzanie et Zimbabwe);
- promotion de l'esprit d'entreprise chez les jeunes et renforcement de la capacité des ministères de recueillir et traiter des informations sur le marché du travail (Guinée, Lesotho, Libéria, Namibie et Sierra Leone);
- tenue de plusieurs ateliers nationaux sur l'assurance maladie universelle avec la participation des partenaires sociaux (Bénin, Burkina Faso et Côte d'Ivoire).

Enseignements tirés de l'expérience et mesures prises en conséquence

23. L'expérience accumulée montre clairement qu'il importe que les partenaires sociaux soient associés à la formulation, au suivi, à l'évaluation et à l'exécution des programmes par pays de promotion du travail décent. Il est apparu aussi qu'une exécution de qualité et l'existence de plans de suivi et d'évaluation pouvaient favoriser la concrétisation des résultats et produits attachés au programme et faciliter la mobilisation de ressources. Des mesures ont déjà été prises pour assurer l'élaboration de plans d'exécution en tant que composantes essentielles des programmes par pays. En outre, l'expérience a montré qu'il fallait absolument s'associer aux travaux relatifs aux stratégies nationales pour le développement au plus haut niveau et veiller au renforcement des capacités des partenaires sociaux en vue de leur participation aux efforts pour le développement national et à la réforme du système des Nations Unies. En outre, il semble nécessaire d'assouplir les modalités en matière de financement compte tenu que les besoins évoluent, notamment dans le contexte de la crise.

Amériques

Les nouveaux programmes par pays de promotion du travail décent et leurs grandes priorités

24. Plusieurs pays ont adopté un nouveau programme par pays de promotion du travail décent (Belize, Chili, République dominicaine, Honduras et Paraguay). A la session de juin 2009 de la Conférence internationale du Travail, le Président du Brésil et le Directeur général ont signé une déclaration commune instaurant un nouveau cadre de coopération devant déboucher sur l'élaboration d'un Plan national pour le travail décent. Des programmes d'action en faveur du travail décent sont en cours d'application dans les Etats de Bahia et du Mato Grosso.

Liens avec les cadres nationaux pour le développement

25. Le BIT a participé à la définition de certains PNUAD et aux travaux visant à introduire des composantes relatives au travail décent dans le programme des initiatives lancées dans la région par d'autres institutions des Nations Unies. Ces composantes étaient notamment relatives au renforcement des capacités des employeurs, des travailleurs et des gouvernements de définir des mesures en faveur du travail décent et du dialogue social, au VIH/sida et au lieu de travail, à l'égalité des sexes et à la lutte contre la discrimination, au travail des enfants, aux travailleurs migrants, à la sécurité et à la santé et, enfin, à la sécurité sociale. Le BIT a participé à plusieurs programmes communs conformément aux priorités des programmes par pays. Ces programmes communs visaient notamment à consolider la paix (El Salvador), créer des emplois au moyen de programmes de travaux publics à fort coefficient de main-d'œuvre (Honduras), lancer des initiatives en faveur de l'emploi des jeunes (Nicaragua) et élaborer des mesures relatives à l'emploi des jeunes et aux migrations (Costa Rica).

Participation des organisations d'employeurs et de travailleurs

26. Les organisations d'employeurs et de travailleurs ont été associées de façon continue aux discussions et travaux relatifs à l'exécution des programmes par pays de promotion du travail décent. En Argentine, les partenaires sociaux ont participé activement aux discussions préalables à l'adoption du deuxième programme par pays de promotion du travail décent (2008-2011). Aux Bahamas et au Belize, les mandants ont participé à l'adoption puis au suivi et à l'évaluation du programme par pays par l'intermédiaire d'une instance tripartite. Au Chili, la participation active des partenaires sociaux concerne plusieurs initiatives sur le travail des enfants, la conciliation de la vie professionnelle avec la vie familiale et l'élaboration d'une «cartographie des risques» devant étayer l'action pour la sécurité et la santé au travail.

Déficits de financement et ressources mobilisées, y compris à l'échelon local

27. Les ressources mobilisées par le BIT à l'appui des programmes par pays de promotion du travail décent provenaient des projets de coopération technique, du Fonds pour la réalisation des OMD mais aussi du CSBO et des ressources de la coopération technique financée par le budget ordinaire (CTBO). La mobilisation de ressources à l'échelon local a aussi été fructueuse. En Colombie, le gouvernement a annoncé qu'il augmenterait sa contribution actuelle, et certains pays de la région des Caraïbes ont prévu de mobiliser des

ressources auprès d'autres institutions pour le développement. C'est le cas notamment au Suriname, où des fonds de la Banque interaméricaine de développement ont servi à financer les missions d'experts du BIT.

28. Certains pays ont circonscrit les besoins de leurs mandants et s'emploient à mobiliser des ressources par l'intermédiaire de commissions et autres mécanismes de concertation et de collaboration. En Argentine, le groupe de suivi tripartite a élaboré, en collaboration avec le Bureau de l'OIT à Buenos Aires, un plan d'exécution recensant les principaux besoins ainsi que les sources extérieures déjà mobilisées pour le financement des priorités nationales. Le Brésil a lancé une initiative novatrice en faveur de la coopération Sud-Sud et dégagé 5 millions de dollars E.-U. qui doivent servir à promouvoir l'échange de données d'expérience avec d'autres pays de la région sur les questions fondamentales au regard des programmes par pays de promotion du travail décent.

Résultats et réalisations tangibles

29. Parmi les principales réalisations des programmes par pays de promotion du travail décent, il convient de citer les suivantes:

- progrès dans la consolidation des commissions des droits fondamentaux et le renforcement institutionnel du Sous-secrétariat d'Etat au travail dans le domaine de l'emploi – emploi des jeunes et formation tout particulièrement, de l'inspection du travail et de la lutte contre le travail forcé (Paraguay);
- mise en œuvre d'un plan national pour l'emploi (Honduras);
- à l'occasion de la Conférence tripartite de l'OIT pour la région des Caraïbes, conclusion par les représentants des partenaires sociaux d'un plan de lutte contre les conséquences sociales et l'impact sur l'emploi de la crise financière mondiale;
- promulgation d'un décret sur la traite des personnes et le transfert clandestin de migrants et instauration d'un plan de lutte contre le travail forcé (Pérou);
- élaboration et adoption de mesures sur le VIH/sida et le lieu de travail devant être mises en œuvre à l'échelon national (Bolivie et Pérou);
- réforme des systèmes de sécurité sociale et élargissement des prestations aux catégories particulièrement vulnérables (Honduras et Nicaragua);
- adoption d'une loi visant l'incorporation de la Convention du travail maritime, 2006, dans le cadre législatif national (Panama).

Enseignements tirés de l'expérience et mesures prises en conséquence

30. Il apparaît clairement qu'il faut davantage associer les partenaires sociaux à la conception, au suivi et à l'évaluation des programmes par pays de promotion du travail décent. Comme suite à la participation des partenaires sociaux à l'évaluation finale du programme par pays de promotion du travail décent pour l'Argentine (2001-2006), des consultations tripartites ont alimenté les travaux visant l'élaboration du nouveau programme par pays pour la période 2008-2011, et des représentants des syndicats et des employeurs ont rejoint les rangs de l'instance chargée de son suivi. L'expérience montre que l'adhésion aux programmes par pays est plus poussée dans les pays dans lesquels l'OIT a un bureau. Il est apparu en outre que les plans d'exécution devaient davantage associer les parties

intéressées et s'axer sur un nombre réduit de produits. Il sera tenu compte de cet enseignement lors du prochain exercice de programmation.

Etats arabes

Nouveaux programmes par pays de promotion du travail décent

31. Plusieurs programmes par pays de promotion du travail décent sont opérationnels (Jordanie, République arabe syrienne et Yémen). De nouveaux programmes visant à renforcer l'application des droits fondamentaux et des normes internationales du travail et montrer, ce faisant, la voie à suivre aux autres pays de la région sont sur le point d'aboutir (Bahreïn et Oman). Des consultations ont débuté avec les Emirats arabes unis en vue de l'élaboration d'un programme par pays devant être axé sur les migrations pour l'emploi et les principes et droits fondamentaux au travail. Un nouveau programme pour la Jordanie devrait débuter au début de 2010.

Liens avec les cadres nationaux pour le développement

32. La concordance entre les résultats énoncés dans les programmes par pays dans la région et les cadres pour le développement du système des Nations Unies est assurée par une corrélation de leurs plans de suivi. L'Iraq vient d'entamer les travaux relatifs au bilan commun de pays (BCP) et au PNUAD, et le BIT participe activement aux travaux de l'équipe de pays des Nations Unies pour cet Etat. Le bureau régional de l'OIT est impliqué dans plusieurs programmes communs des Nations Unies (Liban, Iraq, Palestine, Jordanie, République arabe syrienne et Yémen). Deux propositions portant sur des projets relevant du Fonds pour la réalisation des OMD, qui confient un rôle déterminant à l'OIT, ont été approuvées (Liban et Palestine).

Participation des organisations d'employeurs et de travailleurs

33. Les partenaires sociaux ont été associés étroitement à la formulation et la rédaction des documents grâce à l'organisation de consultations et réunions tripartites et par la prise en compte systématique de leurs réactions. Ces opérations devaient favoriser le consensus sur des priorités et résultats communs. En République arabe syrienne et au Yémen, le bureau régional a organisé, à l'intention des mandants deux ateliers de formation visant à favoriser leur participation à la mise en œuvre et au suivi des programmes. Ces ateliers s'inscrivaient dans le cadre d'une stratégie pour le renforcement des capacités à plus long terme. Des commissions techniques tripartites appelées à jouer un rôle clef aux fins de la consultation et de la coordination et du suivi des programmes ont été créées par ailleurs (Jordanie, République arabe syrienne et Yémen).

Déficits de financement et ressources mobilisées, y compris à l'échelon local

34. Le financement de la mise en œuvre des programmes par pays de promotion du travail décent repose pour l'essentiel sur les dépenses extrabudgétaires engagées au titre de la coopération technique. En Jordanie, plus de deux tiers des fonds nécessaires proviennent des ressources extrabudgétaires, notamment d'une contribution en espèces directement versée par le gouvernement. Les stratégies de mobilisation des ressources se fondent sur

les plans d'exécution des programmes par pays, qui énoncent les besoins de financement et les déficits en la matière. Les fonds du CSBO et de la CTBO servent aussi à financer des composantes relatives aux priorités et à la stratégie, l'objectif étant, dans ce cadre, de promouvoir les partenariats et d'attirer des financements complémentaires. Les ressources du CSBO contribuent en outre au financement de certains résultats particuliers et, dans les Etats membres du Conseil de coopération du Golfe, des efforts visent à promouvoir les accords de partage des coûts. Les possibilités de regroupement des ressources avec des partenaires du système des Nations Unies retiennent systématiquement l'attention. Un accord de partage des coûts a ainsi permis la mise sur pied, au Yémen, d'un projet conjoint OIT/PNUD sur l'information sur le marché du travail encore en cours qui mettra à contribution, en outre, une fondation importante implantée au Qatar. Il convient de citer aussi dans ce registre un programme conjoint OIT/PNUD sur la protection sociale qui sera financé par la Commission européenne et doit débiter en 2010. Ces exemples montrent que les donateurs sont prêts à financer les programmes par pays de promotion du travail décent, de façon globale plutôt que projet par projet, et confirment la valeur ajoutée de ces outils aux fins de la mobilisation de ressources.

Résultats et réalisations tangibles

35. Les programmes par pays de promotion du travail décent ont notamment débouché sur les réalisations suivantes:

- en novembre 2009, création du Congrès général des syndicats, parallèlement à la signature du programme par pays de promotion du travail décent (Oman);
- création de commissions économiques et sociales d'ici la fin de 2009 (Iraq et Jordanie);
- réforme de la législation du travail en vue de la prise en compte des travailleurs domestiques et des ouvriers agricoles (Jordanie);
- nouveau renforcement du régime d'assurance-chômage en vue de limiter l'impact de la crise et élaboration d'un projet de loi visant à réformer le système de parrainage applicable aux travailleurs migrants, qui doit faciliter la mobilité des travailleurs sur le territoire (ces réformes ont été élaborées en concertation permanente avec les organisations d'employeurs et de travailleurs) (Bahreïn);
- création au sein du ministère du Travail d'un service chargé de la collecte et de l'analyse des informations sur le marché du travail, qui devra réaliser des enquêtes périodiques sur la population active et surveiller l'exécution de la stratégie nationale pour l'emploi (Yémen);
- introduction des composantes du programme *Tout savoir sur l'entreprise* (KAB) dans les programmes de formation professionnelle (Oman, République arabe syrienne et Yémen).

Enseignements tirés de l'expérience et marche à suivre

36. Il importe de renforcer la représentation de l'OIT dans les pays pour améliorer l'interaction avec les mandants et les autres institutions du système des Nations Unies. Le bureau régional a cherché à aller dans ce sens en rassemblant le personnel attaché aux différents projets du BIT dans des locaux communs et en veillant que l'OIT soit représentée à toutes les réunions des équipes de pays des Nations Unies. En outre, il semble primordial de renforcer la capacité des mandants en matière de gestion axée sur les résultats aux fins de la formulation et du suivi des programmes. En 2009, plusieurs ateliers portant sur la

formulation et l'exécution des programmes par pays, dans l'optique de la gestion axée sur les résultats, ont été organisés à l'intention des mandants.

37. L'implication des partenaires sociaux dans l'ensemble des travaux visant l'élaboration et l'exécution des programmes par pays de promotion du travail décent est essentielle si l'on veut assurer que les activités correspondantes sont viables et suscitent l'adhésion des parties prenantes. Des comités directeurs tripartites ont été constitués à ces fins en Jordanie, en République arabe syrienne et au Yémen. Ces instances se réunissent périodiquement pour examiner les activités et réalisations des programmes par pays. La participation des autres acteurs intéressés (ministères, institutions du système des Nations Unies, organisations de la société civile et donateurs) est largement encouragée. Cet élément doit aider le BIT à réaliser les activités ciblées de façon plus efficace.

Asie et Pacifique

Nouveaux programmes par pays de promotion du travail décent

38. Outre les cinq nouveaux programmes par pays de promotion du travail décent approuvés dans la région, on compte plusieurs projets de programmes (Cambodge, Kiribati, Malaisie et Philippines) déjà soumis au mécanisme d'assurance de la qualité du BIT, qui devraient être finalisés bientôt. La version définitive du document du programme par pays pour l'Inde est déjà prête mais doit encore être signée par les mandants tripartites. La formulation des documents des programmes par pays pour la Thaïlande et Tuvalu devrait aboutir d'ici décembre 2009.

Liens avec les cadres nationaux pour le développement

39. L'interaction entre les institutions des Nations Unies n'a cessé de s'intensifier et la mise en concordance avec le PNUAD est la règle au moment de l'élaboration d'un programme par pays de promotion du travail décent. Certaines composantes des programmes par pays ont été prises en compte aux fins de la formulation des PNUAD pour l'Indonésie, le Viet Nam et le Pakistan (dans le cadre du programme unique de pays). En Inde, le programme par pays en tant que tel constitue un objectif prioritaire du PNUAD.

Participation des organisations d'employeurs et de travailleurs

40. Les organisations d'employeurs et de travailleurs sont associées à la formulation et l'exécution des programmes par pays de promotion du travail décent mais à des degrés divers selon le pays, et en vertu de modalités de collaboration tripartite variables. En règle générale, une commission consultative tripartite est associée à l'ensemble du cycle de programmation du programme (de la conception à l'évaluation en passant par l'exécution et le suivi). Les organisations d'employeurs et de travailleurs ont été associées à l'examen des programmes par pays pour la Mongolie et le Bangladesh (2008-09) et à l'évaluation indépendante du programme par pays pour l'Indonésie. Elles ont formulé des recommandations et observations sur les objectifs des programmes visés et participé aux différentes consultations, notamment à l'atelier tripartite organisé à l'intention des parties prenantes. En Inde, les mandants ont participé activement à l'élaboration du programme par pays et continuent d'être associés étroitement à la conception et la réalisation des produits et activités correspondants. Les mandants réunis au sein du groupe d'experts

animé par le BIT et de l'équipe de travail tripartite sur les effets de la crise ont souligné la nature véritablement évolutive du document du programme par pays pour l'Inde.

Déficits de financement et ressources mobilisées, y compris à l'échelon local

41. Des efforts ont été déployés dans la région pour atteindre l'objectif fixé, à savoir l'allocation de 70 pour cent des ressources du budget ordinaire à des programmes par pays de promotion du travail décent d'ici la fin de la période biennale. Des déficits de financement demeurent dans les domaines suivants: dialogue social, administration du travail, réforme de la législation du travail, normes internationales du travail et renforcement des capacités des travailleurs et des employeurs. Dans la région Pacifique, des lacunes ont été constatées en ce qui concerne les mesures et programmes relatifs au VIH/sida sur le lieu de travail, et des ressources ont été obtenues auprès du Secrétariat de la Communauté du Pacifique.
42. Les ressources du CSBO pour la région ont servi à appuyer la mise en œuvre des programmes par pays de promotion du travail décent dans 13 pays, dont certains peinent à mobiliser les ressources nécessaires au financement de leurs programmes. Les ressources du CSBO ont aussi été mises à profit pour débloquer les compléments de financement nécessaires à des projets de coopération technique existants, dont un projet sur la traite des personnes (Chine) et un autre sur le travail domestique (Indonésie). Des montants considérables ont été mobilisés au Pakistan dans le cadre d'accords bilatéraux (avec l'Union européenne, le Canada et les Pays-Bas notamment) ou multilatéraux (dans le cadre du programme unique de pays qui bénéficie de l'appui de l'Allemagne, de l'Espagne et du Royaume-Uni).

Résultats et réalisations tangibles

43. Les programmes par pays de promotion du travail décent dans la région ont contribué aux réalisations suivantes:
- activités visant à renforcer ou appuyer la mise en œuvre des mesures nationales pour l'emploi en améliorant l'état des connaissances et les services sur l'employabilité, l'emploi et la création d'entreprises (Chine);
 - adoption d'une loi contre la traite des personnes (2008) et de principes directeurs sur la prévention et l'abolition de la traite de personnes aux fins de l'exploitation par le travail, l'assistance aux victimes et leur protection (Thaïlande);
 - amélioration des possibilités de travail décent ouvertes aux catégories défavorisées, notamment aux populations autochtones, aux victimes de la traite et aux personnes déplacées à la suite de catastrophes naturelles ou sous l'effet de crises (Philippines);
 - mise au point d'un programme de lutte contre le travail des enfants à grande échelle et préparation d'un onzième plan quinquennal, l'objectif dans ce cadre étant de renforcer la cohérence entre les programmes officiels déjà en cours (Inde);
 - activités techniques visant à aider les partenaires sociaux à participer plus activement à la concertation sur les grandes questions politiques, économiques et sociales et à l'élaboration des cadres nationaux pour le développement, notamment du DSRP, du Plan national pour l'emploi et du Plan national pour la formation (Pakistan).

Enseignements tirés de l'expérience et marche à suivre

44. L'examen des programmes par pays a montré qu'il fallait améliorer le suivi de la mise en œuvre et que l'apport des ressources du CSBO devait être pris en compte dûment à ce titre. Il est apparu aussi qu'il fallait intensifier les activités visant à renforcer les capacités des mandants et des équipes du BIT dans la région en matière de gestion axée sur les résultats. Il importe aussi d'encourager ces intervenants à participer au suivi et à l'évaluation des programmes par pays de promotion du travail décent.

Europe**Les nouveaux programmes par pays de promotion du travail décent et leurs grandes priorités**

45. Depuis le rapport précédent, plusieurs programmes par pays de promotion du travail décent ont été élaborés et approuvés par les mandants (Albanie, Bosnie-Herzégovine, République de Moldova et Serbie). Des programmes d'action pour le travail décent ont été entérinés en Bulgarie et en Roumanie. Le nouveau programme de coopération avec la Fédération de Russie, qui doit débiter à la fin de 2009, sera largement axé sur les principes du travail décent. Des négociations sont en cours sur les priorités et résultats devant être attachés à quatre nouveaux programmes par pays de promotion du travail décent (Azerbaïdjan, Kazakhstan, Kirghizistan et Tadjikistan). Ces programmes doivent débiter en 2010 et s'étaler sur plusieurs années. En outre, le gouvernement de la Turquie et le BIT ont signé en février 2009 un protocole d'accord confirmant le projet relatif à l'introduction d'un programme national en faveur du travail décent axé sur les priorités suivantes: prestation de services techniques en lien avec les activités sur le travail des enfants relevant de la convention n° 182 de l'OIT, renforcement du dialogue social et promotion de l'emploi des jeunes, de l'emploi des femmes et de l'égalité des sexes.

Liens avec les cadres nationaux pour le développement

46. L'importance de la mise en relation des priorités de l'OIT avec les cadres nationaux pour le développement est variable. Dans plusieurs pays, même lorsque la représentation de l'OIT sur le territoire est limitée, le BIT a été associé aux travaux relatifs au PNUAD. Les coordonnateurs nationaux du BIT ont participé régulièrement aux réunions des équipes de pays des Nations Unies. Les bureaux sous-régionaux de l'OIT étaient représentés lors des principales réunions préparatoires dans les pays dans lesquels l'Organisation n'a pas de représentation. De ce fait, dans les pays visés (Albanie, Arménie, Azerbaïdjan et Bosnie-Herzégovine, ex-République yougoslave de Macédoine et Kazakhstan notamment), les priorités des programmes par pays de promotion du travail décent concordent bien désormais avec celles des stratégies nationales pour le développement, et elles ont été introduites pour partie dans les PNUAD. Cependant, dans certains pays, la synergie entre les priorités du programme par pays et celle des programmes des autres institutions des Nations Unies est faible. Le fait que les travaux relatifs aux PNUAD soient placés sous la direction des équipes de pays des Nations Unies a une influence sur leur nature et les acteurs qui y sont associés. Faute de ressources suffisantes, le BIT ne peut pas participer à l'ensemble des travaux relatifs aux PNUAD dans tous les pays de la région.

Participation des organisations d'employeurs et de travailleurs aux programmes par pays de promotion du travail décent et aux PNUAD

47. L'attention a été appelée sur l'importance d'une adhésion suffisante des parties prenantes aux programmes par pays de promotion du travail décent. En conséquence, les mandants ont été associés de bien plus près aux travaux relatifs à leur élaboration. Cependant, Il faut encore accroître leur implication dans le suivi conjoint des programmes. Des comités de surveillance des programmes par pays ont été créés à l'initiative des mandants dans plusieurs pays (Albanie, Bosnie-Herzégovine et République de Moldova). Les grilles de résultats et les plans d'exécution des programmes ont été diffusés pour faciliter les travaux.
48. Les partenaires sociaux sont associés aux travaux relatifs au PNUAD dès lors qu'ils participent à ceux qui portent sur les programmes par pays de promotion du travail décent. L'objectif en la matière est d'assurer que leurs intérêts transparaissent dans les plans-cadres.

Déficits de financement et ressources mobilisées, y compris à l'échelon local

49. Des analyses des déficits de financement ont permis de circonscrire et mobiliser des sources de financement aux fins de l'exécution d'un nouveau programme par pays de promotion du travail décent, axé sur la viabilité du système de sécurité sociale, la sécurité et la santé au travail et l'emploi des personnes handicapées (Serbie). Des ressources ont été mobilisées auprès du Fonds pour la réalisation des OMD aux fins d'activités en faveur de l'emploi des jeunes (Albanie, Serbie et Turquie). Les ressources font toujours défaut, en revanche, pour financer beaucoup d'éléments des programmes par pays dans d'autres pays.

Résultats et réalisations tangibles

50. La mise en œuvre des programmes par pays de promotion du travail décent dans la région a notamment débouché sur les réalisations suivantes:
- création d'un Fonds pour l'emploi des jeunes et mise en œuvre de politiques actives du marché du travail visant les jeunes particulièrement défavorisés (Serbie);
 - adoption d'une stratégie et de dispositions législatives sur la sécurité et la santé au travail (Albanie);
 - approbation par les mandants d'un profil national en matière de santé et de sécurité au travail et création d'un programme national sur la santé et la sécurité au travail (Tadjikistan);
 - création par le syndicat des travailleurs du bâtiment de trois centres d'information devant renseigner les candidats à l'immigration, leur fournir une formation préalable au départ et prêter assistance aux migrants de retour au pays (Tadjikistan);
 - prestation par le syndicat des travailleurs du bâtiment de services d'assistance aux migrants victimes de violations; l'adhésion au syndicat étant désormais ouverte aux migrants en général (Fédération de Russie);
 - progrès notables dans l'institutionnalisation des programmes de formation intégrés *Gérez mieux votre entreprise* (GERME) et *Tout savoir sur l'entreprise* (KAB) ainsi

que du programme de formation qualifiante par module du BIT (*Modular Skills Training ou MST*) (Kirghizistan);

- révision par le gouvernement du Plan d'action national pour la lutte contre la traite des êtres humains et adoption d'un document prévoyant la création d'un mécanisme national d'orientation conforme aux normes internationales (Azerbaïdjan);
- inscription du principe de l'égalité des sexes dans les stratégies pour l'emploi et renforcement, par des activités de formation, des efforts visant la collecte de données statistiques et la promotion de l'employabilité (Turquie).

Enseignements tirés de l'expérience et marche à suivre

51. Le succès des programmes par pays de promotion du travail décent dépend très largement de l'implication et la participation active de tous les mandants de l'OIT dans les activités de planification, d'exécution, de suivi et d'évaluation correspondantes. Parallèlement, le BIT doit parvenir à s'adapter à des situations politique et économique diverses. Il serait peut-être judicieux d'autoriser davantage de souplesse dans le nombre des priorités et résultats devant être énoncés dans chaque programme par pays.

Genève, le 28 octobre 2009.

Document soumis pour information.

Annexes statistiques

Annexe I. Etat d'avancement des programmes par pays de promotion du travail décent en Afrique (à la date du 31 juillet 2009)

Pays/territoire	Etape I: Phase préparatoire ¹		Etape II: Projet de document de programme ²				Etape III: Document final ³			Remarques concernant les étapes I à III	Autre cadre de coopération, existant ou à venir, avec les Etats Membres
	Consultation en cours (oui/non)	Document conceptuel (oui/non)	En cours de rédaction en consultation avec les mandants (oui/non)	Approbation par le groupe de soutien régional en cours (oui/non)	Évalué par le groupe de soutien régional (oui/non)	Remaniement sur la base des éléments provenant de l'évaluation (oui/non)	Approuvé par le directeur régional (approuvé ou à approuver)	Période couverte	Alignement sur le PNUAD (oui/non)		
Afrique du Sud	Oui	Oui	Oui					2010-2014	Oui	Une deuxième consultation doit avoir lieu avec les mandants le 14 septembre 2009. Le projet révisé doit être approuvé par le bureau régional à la fin de septembre	
Algérie	Oui	Oui	Oui					2009-2011	Oui	Le document-cadre est disponible mais n'a pas encore reçu l'approbation par un mécanisme d'assurance-qualité. La mise en œuvre n'a pas commencé	
Angola	Oui	Oui								Des consultations sur la note conceptuelle sont en cours	
Bénin	Oui	Oui	Oui							Le processus de rédaction en consultation avec les mandants a démarré avec une mission du 6 au 9 juillet 2009	
Botswana	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui			2010-2016	Oui	Une fois les commentaires reçus du bureau régional, une deuxième consultation a eu lieu en juillet avec les mandants. Un projet révisé tenant compte des observations du bureau régional et des mandants doit être approuvé en septembre 2009	

Pays/territoire	Etape I: Phase préparatoire ¹		Etape II: Projet de document de programme ²				Etape III: Document final ³			Remarques concernant les étapes I à III	Autre cadre de coopération, existant ou à venir, avec les Etats Membres
	Consultation en cours (oui/non)	Document conceptuel (oui/non)	En cours de rédaction en consultation avec les mandants (oui/non)	Approbation par le groupe de soutien régional en cours (oui/non)	Évalué par le groupe de soutien régional (oui/non)	Remaniement sur la base des éléments provenant de l'évaluation (oui/non)	Approuvé par le directeur régional (approuvé ou à approuver)	Période couverte	Alignement sur le PNUAD (oui/non)		
Burkina Faso (Programme par pays de promotion du travail décent II)	Oui						Approuvé	2006-07		Aucun programme en cours pour 2008-09. Une mission doit être entreprise en octobre 2009 pour démarrer le processus de rédaction en consultation avec les mandants	
Burundi	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui		2009-2013	Oui	Les commentaires du mécanisme d'assurance-qualité ont été examinés par les mandants en décembre 2008 et intégrés dans le document. A la suite du changement du ministère du Travail, le document a été soumis à nouveau aux mandants pour leur approbation formelle avant l'approbation par le bureau régional d'ici à la fin de 2009. (Finalisation du PNUAD pour 2009-2013 en cours)	
Cameroun	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui		2009-2015	Oui	Les commentaires sur le mécanisme d'assurance-qualité ont été intégrés dans le projet et un atelier tripartite doit se tenir le 17 septembre 2009	
Cap-Vert	Oui	Oui								Les activités de rédaction en consultation avec les mandants ont démarré avec une mission organisée du 27 au 30 juillet 2009	

Pays/territoire	Etape I: Phase préparatoire ¹		Etape II: Projet de document de programme ²				Etape III: Document final ³			Remarques concernant les étapes I à III	Autre cadre de coopération, existant ou à venir, avec les Etats Membres
	Consultation en cours (oui/non)	Document conceptuel (oui/non)	En cours de rédaction en consultation avec les mandants (oui/non)	Approbation par le groupe de soutien régional en cours (oui/non)	Évalué par le groupe de soutien régional (oui/non)	Remaniement sur la base des éléments provenant de l'évaluation (oui/non)	Approuvé par le directeur régional (approuvé ou à approuver)	Période couverte	Alignement sur le PNUAD (oui/non)		
République centrafricaine	Oui	Oui								Le Forum national sur l'emploi, qui se tiendra en décembre 2009 avec l'assistance du bureau sous-régional de Yaoundé, offrira l'occasion de lancer le processus de rédaction pour un deuxième programme	
Communauté de l'Afrique de l'Est	Oui				Oui	Oui		2008-2015	N/D	La rédaction du programme sous-régional pour le travail décent devrait être terminée d'ici à octobre 2009 compte tenu de l'exercice de mise à niveau réalisé dans le Bureau (consolidation régionale transmise au bureau de l'OIT à Dar es-Salaam)	
Comores	Oui	Oui		Oui	Oui			2008-2012	Oui	Projet de programme soumis au mécanisme d'assurance-qualité pour évaluation; le document conceptuel établi en novembre 2008 a besoin d'être révisé compte tenu du processus d'approbation par le groupe de soutien régional réalisé en octobre 2009 et des commentaires reçus par le bureau de l'OIT à Antananarivo en septembre 2009	
Congo	Oui	Oui						2009-2012		Note conceptuelle présentée aux mandants en février 2009 pour discussion initiale	

Pays/territoire	Etape I: Phase préparatoire ¹		Etape II: Projet de document de programme ²				Etape III: Document final ³			Remarques concernant les étapes I à III	Autre cadre de coopération, existant ou à venir, avec les Etats Membres
	Consultation en cours (oui/non)	Document conceptuel (oui/non)	En cours de rédaction en consultation avec les mandants (oui/non)	Approbation par le groupe de soutien régional en cours (oui/non)	Évalué par le groupe de soutien régional (oui/non)	Remaniement sur la base des éléments provenant de l'évaluation (oui/non)	Approuvé par le directeur régional (approuvé ou à approuver)	Période couverte	Alignement sur le PNUAD (oui/non)		
Côte d'Ivoire		Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Approuvé	2008-2013		Commentaires du mécanisme d'assurance-qualité reçus et programme final adopté par un accord signé le 30 janvier 2009. Exercice d'évaluabilité/mise à niveau entrepris en juillet 2009	
Djibouti	Oui							2006-07	Oui	Rédaction finale en cours. La consultation tripartite prévue pour le 29 février 2009 a été reportée	
Egypte			Oui					2009-2012	Oui	Projet actuellement en cours de révision sur la base des apports de la mission d'appui réalisée en juillet 2009. Finalisation d'ici le quatrième trimestre 2009	
Erythrée										Pour des raisons politiques, aucun programme n'a été établi mais, suite à des discussions initiales durant la Conférence internationale du Travail en 2009, le processus commencera en 2010	
Ethiopie (Programme par pays de promotion du travail décent II)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Approuvé	2006-07	Oui	Le programme 2006-07 a été terminé et approuvé. Le programme 2009-2011 a été reformulé sur la base de l'approbation du mécanisme d'assurance-qualité et signé par les mandants le 10 septembre 2009. La mise en œuvre doit commencer vers la fin de 2009	

Pays/territoire	Etape I: Phase préparatoire ¹		Etape II: Projet de document de programme ²				Etape III: Document final ³			Remarques concernant les étapes I à III	Autre cadre de coopération, existant ou à venir, avec les Etats Membres
	Consultation en cours (oui/non)	Document conceptuel (oui/non)	En cours de rédaction en consultation avec les mandants (oui/non)	Approbation par le groupe de soutien régional en cours (oui/non)	Évalué par le groupe de soutien régional (oui/non)	Remaniement sur la base des éléments provenant de l'évaluation (oui/non)	Approuvé par le directeur régional (approuvé ou à approuver)	Période couverte	Alignement sur le PNUAD (oui/non)		
Gabon	Oui	Oui								Le document du projet de programme doit être disponible avant la fin de 2009. Des notes conceptuelles sont en cours de préparation	
Gambie	Oui									Une mission visant à commencer les activités de rédaction en consultation avec les mandants est prévue pour le troisième trimestre 2009	
Ghana	Oui		Oui					2006-2009	Oui	Le nouveau programme à formuler reflétera la réalité mondiale actuelle, y compris la crise financière et économique. Une consultation tripartite est prévue pour le premier trimestre 2010. Le programme actuel n'est pas passé par un mécanisme d'assurance-qualité, mais un projet pilote a été exécuté jusqu'en 2007 et a été actualisé pour devenir l'actuel projet de développement économique local en faveur du travail décent au Ghana	
Guinée	Oui	Oui								Les activités de rédaction en consultation avec les mandants ont commencé avec une mission multidisciplinaire organisée du 20 au 24 juillet 2009	
Guinée-Bissau										Le processus de formulation doit être lancé en 2010	
Guinée équatoriale	Oui									Des consultations sur la note conceptuelle sont en cours	

Pays/territoire	Etape I: Phase préparatoire ¹		Etape II: Projet de document de programme ²				Etape III: Document final ³			Remarques concernant les étapes I à III	Autre cadre de coopération, existant ou à venir, avec les Etats Membres
	Consultation en cours (oui/non)	Document conceptuel (oui/non)	En cours de rédaction en consultation avec les mandants (oui/non)	Approbation par le groupe de soutien régional en cours (oui/non)	Évalué par le groupe de soutien régional (oui/non)	Remaniement sur la base des éléments provenant de l'évaluation (oui/non)	Approuvé par le directeur régional (approuvé ou à approuver)	Période couverte	Alignement sur le PNUAD (oui/non)		
Kenya	Oui	Oui					Approuvé	2007-2011	Oui	Mise en œuvre en cours. Les éléments du programme ont été mis en œuvre par des programmes conjoints des Nations Unies, par exemple sur l'emploi des jeunes	
Lesotho	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Approuvé	2006-2009	Oui	Sur le point de passer par le Bureau pour la prévention des crises et du relèvement puis par le programme par pays de promotion du travail décent II	
Libéria	Oui									Le processus de formulation est temporairement prévu pour le premier trimestre 2010	
Jamahiriya arabe libyenne	Oui									Consultation avec les partenaires nationaux; pas de document terminé	
Madagascar	Oui	Oui			Oui	Oui	Attente approbation	2008-2012	Oui	La version définitive du programme, y compris tous les commentaires du mécanisme de l'assurance-qualité et du bureau régional, attend l'approbation finale du directeur régional	
Malawi	Oui	Oui	Oui					2009-2016	Oui	Le principal document a été finalisé par un comité de rédaction tripartite à la fin de mars 2009, tandis que les plans de suivi et d'évaluation et de mise en œuvre ont été terminés en juin 2009. Les documents ont été approuvés par une réunion réunissant des représentants de ministères, des partenaires sociaux et d'organisations de la société civile en septembre 2009. Ils devraient être finalisés par le	Engagement effectif des mandants dans l'élaboration à la fois des plans de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation

Pays/territoire	Etape I: Phase préparatoire ¹		Etape II: Projet de document de programme ²				Etape III: Document final ³			Remarques concernant les étapes I à III	Autre cadre de coopération, existant ou à venir, avec les Etats Membres
	Consultation en cours (oui/non)	Document conceptuel (oui/non)	En cours de rédaction en consultation avec les mandants (oui/non)	Approbation par le groupe de soutien régional en cours (oui/non)	Évalué par le groupe de soutien régional (oui/non)	Remaniement sur la base des éléments provenant de l'évaluation (oui/non)	Approuvé par le directeur régional (approuvé ou à approuver)	Période couverte	Alignement sur le PNUAD (oui/non)		
										ministère du Travail et envoyés au mécanisme de l'assurance-qualité d'ici à la fin d'octobre 2009. La période du programme est alignée sur le nouveau cycle du plan de développement national	
Mali (Programme par pays de promotion du travail décent II)							Approuvé	2006-2009		Il n'y a pas de programme 2008-09 en cours. Les activités de rédaction en consultation avec les mandants doivent démarrer en décembre 2009	
Maroc	Oui	Oui	Oui					2009-2011	Oui	Un document-cadre est disponible mais n'a pas encore reçu l'approbation par un mécanisme d'assurance-qualité. La mise en œuvre n'a pas encore commencé	
Maurice	Oui	Oui	Oui	Oui				2009-2012		Le projet préparé en consultation avec les mandants en avril 2009 a été envoyé à l'équipe multidisciplinaire pour examen en août 2009. Ses commentaires ont été envoyés au bureau de l'OIT à Antananarivo et aux mandants en septembre 2009. Il n'est pas passé par un mécanisme d'assurance-qualité	Pas de PNUAD mais le programme est aligné sur la stratégie de développement du PNUAD
Mauritanie	Oui									Le processus de formulation sera lancé en 2010	

Pays/territoire	Etape I: Phase préparatoire ¹		Etape II: Projet de document de programme ²				Etape III: Document final ³			Remarques concernant les étapes I à III	Autre cadre de coopération, existant ou à venir, avec les Etats Membres	
	Consultation en cours (oui/non)	Document conceptuel (oui/non)	En cours de rédaction en consultation avec les mandants (oui/non)	Approbation par le groupe de soutien régional en cours (oui/non)	Évalué par le groupe de soutien régional (oui/non)	Remaniement sur la base des éléments provenant de l'évaluation (oui/non)	Approuvé par le directeur régional (approuvé ou à approuver)	Période couverte	Alignement sur le PNUAD (oui/non)			
Mozambique	Oui	Oui	Oui							Lors d'une réunion consultative tripartite organisée en septembre 2009, les mandants ont été sensibilisés à l'importance d'élaborer un programme et ils ont compris la nécessité d'aller de l'avant. Un consultant procède actuellement à la mise à jour de l'analyse de la situation du premier projet. Une réunion avec le Conseil tripartite du travail organisée à la fin décembre a été l'occasion d'expliquer les avantages du programme par pays de promotion du travail décent et son processus de formulation, et a montré une voie à suivre. Une réunion de haut niveau sur le programme par pays de promotion du travail décent est prévue pour après les élections présidentielles et parlementaires d'octobre 2009		
Namibie	Oui	Oui	Oui						2010-2014	Oui	Une deuxième consultation avec les mandants doit avoir lieu le 9 septembre 2009. Le projet révisé doit être approuvé par le bureau régional à la fin de septembre	
Niger	Oui										Une mission doit être entreprise durant le troisième trimestre 2009 pour lancer le processus de rédaction en consultation avec les mandants	

Pays/territoire	Etape I: Phase préparatoire ¹		Etape II: Projet de document de programme ²				Etape III: Document final ³			Remarques concernant les étapes I à III	Autre cadre de coopération, existant ou à venir, avec les Etats Membres	
	Consultation en cours (oui/non)	Document conceptuel (oui/non)	En cours de rédaction en consultation avec les mandants (oui/non)	Approbation par le groupe de soutien régional en cours (oui/non)	Évalué par le groupe de soutien régional (oui/non)	Remaniement sur la base des éléments provenant de l'évaluation (oui/non)	Approuvé par le directeur régional (approuvé ou à approuver)	Période couverte	Alignement sur le PNUAD (oui/non)			
Nigéria	Oui		Oui						2005-2009	Oui	Un nouveau programme doit être formulé l'année prochaine sur la base du résultat du Sommet économique et social national. Le programme en cours n'est pas passé par un mécanisme d'assurance-qualité mais des poches d'activités sont en cours. Les consultations tripartites ne se sont pas tenues comme prévu car la mission multidisciplinaire de l'OIT sur l'emploi proposée pour juillet 2009 n'a pas eu lieu	
Ouganda	Oui	Oui						Approuvé	2007-2010	Oui	Mise en œuvre en cours d'éléments du programme (en particulier le travail des enfants, finalisation du plan d'action national sur l'emploi des jeunes et sur le VIH sur le lieu de travail). Les donateurs ont exprimé un intérêt pour un financement du programme dans son ensemble	La Commission tripartite sur la mise en œuvre du travail décent s'est réunie en juillet 2009 pour évaluer les progrès accomplis en matière de mise en œuvre et étudier la question de mobilisation des ressources
République démocratique du Congo	Oui	Oui	Oui						2009-2011	Oui	Document conceptuel initial partagé avec les mandants durant la réunion du Conseil national du travail en janvier 2009 et les commentaires ont été reçus en mars 2009. Le processus doit être réactivé	

Pays/territoire	Etape I: Phase préparatoire ¹		Etape II: Projet de document de programme ²				Etape III: Document final ³			Remarques concernant les étapes I à III	Autre cadre de coopération, existant ou à venir, avec les Etats Membres	
	Consultation en cours (oui/non)	Document conceptuel (oui/non)	En cours de rédaction en consultation avec les mandants (oui/non)	Approbation par le groupe de soutien régional en cours (oui/non)	Évalué par le groupe de soutien régional (oui/non)	Remaniement sur la base des éléments provenant de l'évaluation (oui/non)	Approuvé par le directeur régional (approuvé ou à approuver)	Période couverte	Alignement sur le PNUAD (oui/non)			
Rwanda	Oui	Oui	Oui						2009-2012	Oui (alignement sur le programme en faveur de l'unité d'action du système des Nations Unies)	De nouvelles consultations ont eu lieu en décembre 2008. Le projet a été soumis aux mandants avant d'être envoyé au mécanisme d'assurance-qualité. Aucun commentaire n'a été reçu. Le processus doit être réactivé	
Sao Tomé-et-Principe	Oui	Oui									Une mission multidisciplinaire doit être organisée durant le premier trimestre 2010. Des notes conceptuelles sont en cours de préparation	
Sénégal (Programme par pays de promotion du travail décent II)	Oui						Approuvé		2006-2009		Il n'y a pas de programme 2008-09 en cours. Le processus de formulation doit être lancé durant le quatrième trimestre 2009	
Seychelles	Oui	Oui	Oui	Oui					2009-2012		Le projet établi en consultation avec les mandants en avril 2009 a été envoyé à l'équipe multidisciplinaire pour évaluation en août 2009. Ses commentaires ont été envoyés au bureau de l'OIT à Antananarivo et au comité de rédaction en septembre 2009. Deuxième projet en cours de préparation	
Sierra Leone	Oui		Oui								Atelier de revalidation tenu en septembre 2009	Mission multidisciplinaire prévue pour le dernier trimestre 2009

Pays/territoire	Etape I: Phase préparatoire ¹		Etape II: Projet de document de programme ²				Etape III: Document final ³			Remarques concernant les étapes I à III	Autre cadre de coopération, existant ou à venir, avec les Etats Membres
	Consultation en cours (oui/non)	Document conceptuel (oui/non)	En cours de rédaction en consultation avec les mandants (oui/non)	Approbation par le groupe de soutien régional en cours (oui/non)	Évalué par le groupe de soutien régional (oui/non)	Remaniement sur la base des éléments provenant de l'évaluation (oui/non)	Approuvé par le directeur régional (approuvé ou à approuver)	Période couverte	Alignement sur le PNUAD (oui/non)		
Somalie	Oui									Un programme intérimaire va être établi en tant que contribution de l'OIT au programme de transition de l'ONU pour la Somalie	
Soudan	Oui							2010-2014		Le gouvernement du nord du Soudan a commencé le processus de sa propre initiative, et le sud du Soudan a exprimé un intérêt lors d'une récente mission. Le processus commencera en 2010	
Swaziland	Oui	Oui	Oui					2010-2014	Oui	Un projet révisé prenant en compte les commentaires du bureau régional et une deuxième consultation avec les mandants qui doit être approuvée à la mi-septembre 2009	
République-Unie de Tanzanie	Oui	Oui					Approuvé	2006-2010	Oui	Mise en œuvre en cours. Des éléments du programme ont été inclus dans les programmes conjoints dans le cadre de la réforme des Nations Unies. Un exercice d'évaluabilité/mise à niveau a eu lieu par l'intermédiaire d'une mission en juillet 2009, qui a également aidé le bureau de l'OIT à Dar es-Salaam à mettre la dernière main aux éléments de base du Bureau pour la prévention des crises et du relèvement tanzanien	Une mission technique a été organisée en mai 2009 par le bureau sous-régional à Addis-Abeba pour évaluer les progrès accomplis en matière de rassemblement des données pour les indicateurs du profil par pays pour le travail décent pilote de la République-Unie de Tanzanie en collaboration avec le Bureau national de statistique et les partenaires sociaux

Pays/territoire	Etape I: Phase préparatoire ¹		Etape II: Projet de document de programme ²				Etape III: Document final ³			Remarques concernant les étapes I à III	Autre cadre de coopération, existant ou à venir, avec les Etats Membres
	Consultation en cours (oui/non)	Document conceptuel (oui/non)	En cours de rédaction en consultation avec les mandants (oui/non)	Approbation par le groupe de soutien régional en cours (oui/non)	Évalué par le groupe de soutien régional (oui/non)	Remaniement sur la base des éléments provenant de l'évaluation (oui/non)	Approuvé par le directeur régional (approuvé ou à approuver)	Période couverte	Alignement sur le PNUAD (oui/non)		
Tchad	Oui									Des consultations sont en cours	
Togo	Oui	Oui	Oui					2009-2013	Oui	Processus de rédaction en consultation avec les mandants en cours depuis la mission effectuée en mars 2009	
Tunisie	Oui							2009-2011		Des consultations initiales avec les interlocuteurs nationaux ont eu lieu en juillet 2009 mais le document n'a pas été finalisé. La mise en œuvre n'a pas encore commencé	
Zambie	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui		Approuvé	2007-2011	Oui	La mise en œuvre du programme a démarré en décembre 2007 mais aucun plan commun national de mise en œuvre ni plan de suivi et d'évaluation n'ont été rédigés au stade initial. Ces derniers l'ont été lors d'un atelier tripartite élargi organisé en août 2009, qui a réuni une soixantaine de représentants des ministères, des partenaires sociaux et des organisations de la société civile. Un petit comité de rédaction tripartite remanie actuellement les plans de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation et mettra à jour le principal document du programme en les incluant et en faisant ressortir les récents faits nouveaux mondiaux tels que la crise mondiale. Le programme révisé devrait être terminé et lancé à la fin de 2009	Engagement effectif des mandants dans l'élaboration des plans de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation

Pays/territoire	Etape I: Phase préparatoire ¹		Etape II: Projet de document de programme ²				Etape III: Document final ³			Remarques concernant les étapes I à III	Autre cadre de coopération, existant ou à venir, avec les Etats Membres
	Consultation en cours (oui/non)	Document conceptuel (oui/non)	En cours de rédaction en consultation avec les mandants (oui/non)	Approbation par le groupe de soutien régional en cours (oui/non)	Évalué par le groupe de soutien régional (oui/non)	Remaniement sur la base des éléments provenant de l'évaluation (oui/non)	Approuvé par le directeur régional (approuvé ou à approuver)	Période couverte	Alignement sur le PNUAD (oui/non)		
Zimbabwe (Programme par pays de promotion du travail décent II)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Approuvé	2008-2011	Oui	Le premier programme a été terminé en 2005. Le deuxième programme (2008-2011) a été partagé avec les mandants en juillet 2008. Une fois incorporés les commentaires du mécanisme d'assurance-qualité, le programme a été lancé, par une signature entre l'OIT et les mandants, durant les célébrations du 90 ^e anniversaire de l'OIT le 22 avril 2009. Le document a été imprimé et largement diffusé	Dans le cadre du suivi de la participation des représentants gouvernementaux et des travailleurs à l'atelier de l'OIT sur l'évaluation à l'intention des mandants, les partenaires tripartites ont été contactés pour lancer le processus de formulation et de validation du cadre du suivi et d'évaluation
Total	49	33	25	11	10	8	11 (et un en attendant l'approbation du directeur régional)				

Notes explicatives: ¹ Cette phase comprend la fourniture d'informations sur le processus d'élaboration d'un programme par pays de promotion du travail décent, avec ou sans consultation préliminaire sur les mesures à prendre avec l'OIT et les mandants tripartites. Les documents conceptuels pourraient être préparés dans un bureau de pays aux fins de discussions préliminaires, mais l'établissement d'un document conceptuel ne constitue pas une étape obligée dans le processus d'élaboration d'un programme par pays de promotion du travail décent. ² Les projets de documents de programmes par pays de promotion du travail décent comprennent tous les éléments qui ont été élaborés en consultation avec les mandants tripartites. Ils sont évalués par les groupes de soutien régionaux de programmes par pays de promotion du travail décent, qui font appel au mécanisme d'assurance-qualité créé pour améliorer la qualité de ces documents. ³ Documents finaux de programmes par pays de promotion du travail décent qui, tout en étant susceptibles de modifications au cas où la situation évoluerait, ont satisfait à la condition requise pour être approuvé et auxquels il est possible de se référer en tant qu'instruments d'action de l'OIT.

Annexe II. Etat d'avancement des programmes par pays de promotion du travail décent dans les Amériques (à la date du 31 juillet 2009)

Pays/territoire	Etape I: Phase préparatoire ¹		Etape II: Projet de document de programme ²				Etape III: Document final ³			Remarques concernant les étapes I à III	Autre cadre de coopération, existant ou à venir, avec les Etats Membres
	Consultation en cours (oui/non)	Document conceptuel (oui/non)	En cours de rédaction en consultation avec les mandants (oui/non)	Approbation par le groupe de soutien régional en cours (oui/non)	Évalué par le groupe de soutien régional (oui/non)	Remaniement sur la base des éléments provenant de l'évaluation (oui/non)	Approuvé par le directeur régional (approuvé ou à approuver)	Période couverte	Alignement sur le PNUAD (oui/non)		
Antilles néerlandaises	Oui	Oui									
Argentine					Non		Approuvé	Novembre 2008		Le document de programme (2008-2011) a été approuvé par les mandants. Le processus préparatoire y compris les réunions tripartites de haut niveau, les ateliers tripartites et la création d'une commission tripartite de mise en œuvre ont renforcé le sens des responsabilités et l'appropriation par les partenaires tripartites lors de la réalisation des résultats du programme Une évaluation indépendante du premier programme (2005-2007) a été soumise au Conseil d'administration en novembre 2007	Le projet de PNUAD 2010-2014 soumis au gouvernement pour approbation n'est pas encore finalisé. Il inclut le travail décent comme l'un de ses objectifs
Bahamas					Non		Approuvé				Pas de PNUAD
Barbade	Oui										
Belize					Non		Approuvé			Un document de programme a été signé par les mandants en mai 2009 à la suite d'un atelier de programmation	

Pays/territoire	Etape I: Phase préparatoire ¹		Etape II: Projet de document de programme ²				Etape III: Document final ³			Remarques concernant les étapes I à III	Autre cadre de coopération, existant ou à venir, avec les Etats Membres
	Consultation en cours (oui/non)	Document conceptuel (oui/non)	En cours de rédaction en consultation avec les mandants (oui/non)	Approbation par le groupe de soutien régional en cours (oui/non)	Évalué par le groupe de soutien régional (oui/non)	Remaniement sur la base des éléments provenant de l'évaluation (oui/non)	Approuvé par le directeur régional (approuvé ou à approuver)	Période couverte	Alignement sur le PNUAD (oui/non)		
										tripartite élargi basé sur les résultats. Il prend en compte les travaux devant être entrepris dans le cadre du PNUAD pour 2007-2011	
Bolivie					Non		Approuvé	2007-2010	Oui	Projet financé par les Pays-Bas	
Brésil		Oui	Oui				N/D	2010-2015	Oui	<p>En 2009, lors de la Conférence internationale du Travail, le Président du Brésil et le Directeur général ont signé une déclaration conjointe établissant un nouveau cadre de coopération pour l'élaboration du plan national en faveur du travail décent.</p> <p>Dans l'intervalle, l'OIT a fourni un soutien technique et a favorisé le dialogue social pour la mise en œuvre des programmes des Etats de Bahia et du Mato Grosso. D'autres gouvernements étatiques et municipaux ont demandé à élaborer leurs programmes respectifs</p>	En 2009, lors de la Conférence internationale du Travail, le ministre du Travail a remis au Président du Brésil et au Directeur général une déclaration tripartite énonçant les priorités et les résultats convenus par les mandants à la suite d'un processus de consultation approfondie
Chili							Approuvé	2008-09	Oui	Document de programme signé par les mandants	

Pays/territoire	Etape I: Phase préparatoire ¹		Etape II: Projet de document de programme ²				Etape III: Document final ³			Remarques concernant les étapes I à III	Autre cadre de coopération, existant ou à venir, avec les Etats Membres
	Consultation en cours (oui/non)	Document conceptuel (oui/non)	En cours de rédaction en consultation avec les mandants (oui/non)	Approbation par le groupe de soutien régional en cours (oui/non)	Évalué par le groupe de soutien régional (oui/non)	Remaniement sur la base des éléments provenant de l'évaluation (oui/non)	Approuvé par le directeur régional (approuvé ou à approuver)	Période couverte	Alignement sur le PNUAD (oui/non)		
Colombie			Oui					2008-09	Oui		
Costa Rica		Oui	Oui					2010-2013	Oui	Dialogue entre les mandants sur les priorités et les résultats du programme en cours	Déclaration tripartite sous-régionale et plan d'action sur l'emploi
Cuba	Oui	Oui								Aucun programme formel envisagé pour le moment. Des nouvelles éventuelles après une mission qui sera entreprise en mars 2010	
République dominicaine					Oui		Approuvé	2008-2011	Oui	Document de programme signé par les mandants	
Equateur			Oui						Oui		
El Salvador					Oui		Approuvé	2008-2011	Oui	Document de programme signé par les mandants	
Guatemala		Oui			Oui	Oui		2010-2013	Non	Processus de dialogue retardé en raison de la situation politique	Déclaration tripartite sous-régionale et plan d'action sur l'emploi Le système des Nations Unies vient de finaliser le PNUAD pour 2010- 2014
Jamaïque	Oui										
Honduras					Oui		Approuvé	2008-2011	Oui	Document de programme signé par les mandants	
Mexique			Oui					2008-2012	Oui		PNUAD pour 2008-2012 approuvé en juin 2007

Pays/territoire	Etape I: Phase préparatoire ¹		Etape II: Projet de document de programme ²				Etape III: Document final ³			Remarques concernant les étapes I à III	Autre cadre de coopération, existant ou à venir, avec les Etats Membres
	Consultation en cours (oui/non)	Document conceptuel (oui/non)	En cours de rédaction en consultation avec les mandants (oui/non)	Approbation par le groupe de soutien régional en cours (oui/non)	Évalué par le groupe de soutien régional (oui/non)	Remaniement sur la base des éléments provenant de l'évaluation (oui/non)	Approuvé par le directeur régional (approuvé ou à approuver)	Période couverte	Alignement sur le PNUAD (oui/non)		
Nicaragua					Oui		Approuvé	2008-2011	Oui	Document de programme signé par les mandants	
Panama					Oui		Approuvé	2008-2011	Oui	Document de programme signé par les mandants	
Paraguay			Oui				Approuvé	2009-10	Oui	Document de programme signé par les mandants	
Pérou			Oui					2008-09	Oui		Mémorandum d'accord avec le ministère du Travail
Uruguay							Approuvé	2007-2010	Oui	Il existe deux versions du programme: une avec le gouvernement et l'autre avec les employeurs. Priorités signées avec les ministères du travail	
Organisation des Etats des Caraïbes orientales		Oui									
Trinité-et-Tobago*	Oui										
Total	5	6	7		6	1	12				

* Antigua-et-Barbuda, Dominique, Grenade, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les Grenadines (six Etats Membres de l'OIT et un territoire métropolitain).

Notes explicatives: ¹ Cette phase comprend la fourniture d'informations sur le processus d'élaboration d'un programme par pays de promotion du travail décent, avec ou sans consultation préliminaire sur les mesures à prendre avec l'OIT et les mandants tripartites. Les documents conceptuels pourraient être préparés dans un bureau de pays aux fins de discussions préliminaires, mais l'établissement d'un document conceptuel ne constitue pas une étape obligée dans le processus d'élaboration d'un programme par pays de promotion du travail décent. ² Les projets de documents de programmes par pays de promotion du travail décent comprennent tous les éléments qui ont été élaborés en consultation avec les mandants tripartites. Ils sont évalués par les groupes de soutien régionaux de programmes par pays de promotion du travail décent, qui font appel au mécanisme d'assurance-qualité créé pour améliorer la qualité de ces documents.

³ Documents finaux de programmes par pays de promotion du travail décent qui, tout en étant susceptibles de modifications au cas où la situation évoluerait, ont satisfait à la condition requise pour être approuvés et auxquels il est possible de se référer en tant qu'instruments d'action de l'OIT.

Annexe III. Etat d'avancement des programmes par pays de promotion du travail décent dans les Etats arabes (à la date du 31 juillet 2009)

Pays/territoire	Etape I: Phase préparatoire ¹		Etape II: Projet de document de programme ²				Etape III: Document final ³			Remarques concernant les étapes I à III	Autre cadre de coopération, existant ou à venir, avec les Etats Membres
	Consultation en cours (oui/non)	Document conceptuel (oui/non)	En cours de rédaction en consultation avec les mandants (oui/non)	Approbation par le groupe de soutien régional en cours (oui/non)	Évalué par le groupe de soutien régional (oui/non)	Remaniement sur la base des éléments provenant de l'évaluation (oui/non)	Approuvé par le directeur régional (approuvé ou à approuver)	Période couverte	Alignement sur le PNUAD (oui/non)		
Arabie saoudite										Démarrage des consultations initiales en 2009	
Bahreïn		Oui	Oui							Lancement prévu en 2009	
Emirats arabes unis	Oui	Oui	Oui							Aucun projet mis au point au début de 2009. De nouvelles consultations doivent se tenir avec le gouvernement	
Iraq											La stratégie nationale doit être mise au point et lancée en 2009
Jordanie					Oui		Approuvé	2006-2009	Oui	Évaluation du programme national réalisée en 2008. Les consultations pour l'élaboration d'un nouveau programme ont commencé en juillet 2009	PNUAD pour 2008-2012
Koweït		Oui								Les consultations initiales sont suspendues en raison de changements institutionnels	
Liban	Oui									En attente de nouvelles consultations avec le nouveau cabinet	PNUAD 2010-2014. La stratégie nationale en cours d'élaboration sera achevée en 2009
Oman					Oui	Oui		2010-2012	N/D	Lancement prévu en décembre 2009	Pas de PNUAD

Pays/territoire	Etape I: Phase préparatoire ¹		Etape II: Projet de document de programme ²				Etape III: Document final ³			Remarques concernant les étapes I à III	Autre cadre de coopération, existant ou à venir, avec les Etats Membres
	Consultation en cours (oui/non)	Document conceptuel (oui/non)	En cours de rédaction en consultation avec les mandants (oui/non)	Approbation par le groupe de soutien régional en cours (oui/non)	Évalué par le groupe de soutien régional (oui/non)	Remaniement sur la base des éléments provenant de l'évaluation (oui/non)	Approuvé par le directeur régional (approuvé ou à approuver)	Période couverte	Alignement sur le PNUAD (oui/non)		
Palestine	Oui										La stratégie de l'OIT relative à l'emploi et au marché du travail et le programme de coopération technique y relatif ont été approuvés par les mandants et lancés en octobre 2008
Qatar	Oui									Deux missions de programmation ont été entreprises en 2008 pour recenser et étudier les principales priorités du soutien de l'OIT	
République arabe syrienne					Oui		Approuvé	2008-2010	Oui	Lancé en février 2008. Un atelier de renforcement des capacités pour les mandants sur la gestion axée sur les résultats s'est tenu en mai 2009	PNUAD pour 2007-2011
Yémen		Oui			Oui		Approuvé	2008-2010	Oui	Lancé en juillet 2008. Un atelier de renforcement des capacités pour les mandants sur la gestion axée sur les résultats s'est tenu en novembre 2008	PNUAD pour 2007-2011
Total	4	4	2		4	1	3				

Notes explicatives: ¹ Cette phase comprend la fourniture d'informations sur le processus d'élaboration d'un programme par pays de promotion du travail décent, avec ou sans consultation préliminaire sur les mesures à prendre avec l'OIT et les mandants tripartites. Les documents conceptuels pourraient être préparés dans un bureau de pays aux fins de discussions préliminaires, mais l'établissement d'un document conceptuel ne constitue pas une étape obligée dans le processus d'élaboration d'un programme par pays de promotion du travail décent. ² Les projets de documents de programmes par pays de promotion du travail décent comprennent tous les éléments qui ont été élaborés en consultation avec les mandants tripartites. Ils sont évalués par les groupes de soutien régionaux de programmes par pays de promotion du travail décent, qui font appel au mécanisme d'assurance-qualité créé pour améliorer la qualité de ces documents. ³ Documents finaux de programmes par pays de promotion du travail décent qui, tout en étant susceptibles de modifications au cas où la situation évoluerait, ont satisfait à la condition requise pour être approuvés et auxquels il est possible de se référer en tant qu'instruments d'action de l'OIT.

Annexe IV. Etat d'avancement des programmes par pays de promotion du travail décent dans la région Asie et Pacifique
(à la date du 31 juillet 2009)

Pays/territoire	Etape I: Phase préparatoire ¹		Etape II: Projet de document de programme ²				Etape III: Document final ³			Remarques concernant les étapes I à III	Autre cadre de coopération, existant ou à venir, avec les Etats Membres
	Consultation en cours (oui/non)	Document conceptuel (oui/non)	En cours de rédaction en consultation avec les mandants (oui/non)	Approbation par le groupe de soutien régional en cours (oui/non)	Évalué par le groupe de soutien régional (oui/non)	Remaniement sur la base des éléments provenant de l'évaluation (oui/non)	Approuvé par le directeur régional (approuvé ou à approuver)	Période couverte	Alignement sur le PNUAD (oui/non)		
Afghanistan	Oui										
Australie											Un engagement à élaborer un plan national d'action en faveur du travail décent a été pris lors d'un forum sous-régional à Melbourne en 2005
Bangladesh					Oui		Approuvé	2006-2009	Oui		
Brunéi Darussalam	Oui										
Cambodge					Oui	Oui	En cours	2008-2010	Oui	Projet évalué par le groupe de soutien régional. En attente d'une approbation par les mandants	
Chine					Oui		Approuvé	2006-2010	Oui		Mémorandum d'accord conclu entre le ministère du Travail et de la Sécurité sociale et le Bureau
République de Corée											

Pays/territoire	Etape I: Phase préparatoire ¹		Etape II: Projet de document de programme ²				Etape III: Document final ³			Remarques concernant les étapes I à III	Autre cadre de coopération, existant ou à venir, avec les Etats Membres
	Consultation en cours (oui/non)	Document conceptuel (oui/non)	En cours de rédaction en consultation avec les mandants (oui/non)	Approbation par le groupe de soutien régional en cours (oui/non)	Évalué par le groupe de soutien régional (oui/non)	Remaniement sur la base des éléments provenant de l'évaluation (oui/non)	Approuvé par le directeur régional (approuvé ou à approuver)	Période couverte	Alignement sur le PNUAD (oui/non)		
Fidji	Oui									Un projet de cadre stratégique régional sur le travail décent a été mis au point et examiné lors d'une réunion technique tripartite sous-régionale sur le travail décent en novembre 2007	
Iles Marshall	Oui									Un projet de cadre stratégique régional sur le travail décent a été mis au point et examiné lors d'une réunion technique tripartite sous-régionale sur le travail décent en novembre 2007	
Iles Salomon					Oui		Approuvé	2009-2012	Oui	Un projet de cadre stratégique régional sur le travail décent a été mis au point et examiné lors d'une réunion technique tripartite sous-régionale sur le travail décent en novembre 2007	
Inde					Oui		En cours	2008-2012	Oui	Attente d'une approbation par les mandants durant la première semaine d'octobre 2009	
Indonésie					Oui		Approuvé	2006-2010	Oui		
République islamique d'Iran	Oui										Plan d'action national sur le travail décent

Pays/territoire	Etape I: Phase préparatoire ¹		Etape II: Projet de document de programme ²				Etape III: Document final ³			Remarques concernant les étapes I à III	Autre cadre de coopération, existant ou à venir, avec les Etats Membres
	Consultation en cours (oui/non)	Document conceptuel (oui/non)	En cours de rédaction en consultation avec les mandants (oui/non)	Approbation par le groupe de soutien régional en cours (oui/non)	Évalué par le groupe de soutien régional (oui/non)	Remaniement sur la base des éléments provenant de l'évaluation (oui/non)	Approuvé par le directeur régional (approuvé ou à approuver)	Période couverte	Alignement sur le PNUAD (oui/non)		
Japon											Les mandats tripartites envisagent de mettre au point un plan national d'action sur le travail décent
Kiribati					Oui		En cours			Un projet de cadre stratégique régional sur le travail décent a été mis au point et examiné lors d'une réunion technique tripartite sous-régionale sur le travail décent en novembre 2007. Dans l'attente d'une approbation par les mandants en septembre 2009	Le programme fera partie intégrante du programme de pays des Nations Unies
Malaisie					Oui	Oui		2009-10			
Mongolie					Oui		Approuvé	2006-2010	Oui		Plan national d'action sur le travail décent, 2005-2008
Myanmar											
Népal					Oui		Approuvé	2008-2010	Oui		
Nouvelle-Zélande											Plan national d'action sur le travail décent
Pakistan					Oui		Approuvé	2005-2010	Oui		Plan national d'action pour la création d'emplois décents et le développement des compétences

Pays/territoire	Etape I: Phase préparatoire ¹		Etape II: Projet de document de programme ²				Etape III: Document final ³			Remarques concernant les étapes I à III	Autre cadre de coopération, existant ou à venir, avec les Etats Membres
	Consultation en cours (oui/non)	Document conceptuel (oui/non)	En cours de rédaction en consultation avec les mandants (oui/non)	Approbation par le groupe de soutien régional en cours (oui/non)	Évalué par le groupe de soutien régional (oui/non)	Remaniement sur la base des éléments provenant de l'évaluation (oui/non)	Approuvé par le directeur régional (approuvé ou à approuver)	Période couverte	Alignement sur le PNUAD (oui/non)		
Papouasie- Nouvelle-Guinée					Oui		Approuvé	2009-2012	Oui	Un projet de cadre stratégique régional sur le travail décent a été mis au point et examiné lors d'une réunion technique tripartite sous- régionale sur le travail décent en novembre 2007	
Philippines					Oui	Oui		2009-10	Oui		Réduire les déficits de travail décent: programme commun sur le travail décent aux Philippines (2008-2010)
République démocratique populaire lao	Oui										
Samoa					Oui		Approuvé	2009-2012	Oui	Un projet de cadre stratégique régional sur le travail décent a été mis au point et examiné lors d'une réunion technique tripartite sous- régionale sur le travail décent en novembre 2007	
Singapour											
Sri Lanka					Oui		Approuvé	2008-2012	Oui		Politique nationale en faveur du travail décent
Thaïlande			Oui								
Timor-Leste					Oui		Approuvé	2008-2013	Oui		
Tuvalu				Oui							

Pays/territoire	Etape I: Phase préparatoire ¹		Etape II: Projet de document de programme ²				Etape III: Document final ³			Remarques concernant les étapes I à III	Autre cadre de coopération, existant ou à venir, avec les Etats Membres
	Consultation en cours (oui/non)	Document conceptuel (oui/non)	En cours de rédaction en consultation avec les mandants (oui/non)	Approbation par le groupe de soutien régional en cours (oui/non)	Évalué par le groupe de soutien régional (oui/non)	Remaniement sur la base des éléments provenant de l'évaluation (oui/non)	Approuvé par le directeur régional (approuvé ou à approuver)	Période couverte	Alignement sur le PNUAD (oui/non)		
Vanuatu					Oui		Approuvé	2009-2012	Oui		
Viet Nam					Oui	Oui		2009-2011	Oui		Cadre national sur le travail décent, 2006- 2010
Total	6		1	1	18	4	12 (et 3 en attente d'une approbation définitive par les mandants en 2009)				

Notes explicatives: ¹ Cette phase comprend la fourniture d'informations sur le processus d'élaboration d'un programme par pays de promotion du travail décent, avec ou sans consultation préliminaire sur les mesures à prendre avec l'OIT et les mandants tripartites. Les documents conceptuels pourraient être préparés dans un bureau de pays aux fins de discussions préliminaires, mais l'établissement d'un document conceptuel ne constitue pas une étape obligée dans le processus d'élaboration d'un programme par pays de promotion du travail décent. ² Les projets de documents de programmes par pays de promotion du travail décent comprennent tous les éléments qui ont été élaborés en consultation avec les mandants tripartites. Ils sont évalués par les groupes de soutien régionaux de programmes par pays de promotion du travail décent, qui font appel au mécanisme d'assurance-qualité créé pour améliorer la qualité de ces documents. ³ Documents finaux de programmes par pays de promotion du travail décent qui, tout en étant susceptibles de modifications au cas où la situation évoluerait, ont satisfait à la condition requise pour être approuvés et auxquels il est possible de se référer en tant qu'instruments d'action de l'OIT.

Annexe V. Etat d'avancement des programmes par pays de promotion du travail décent en Europe (à la date du 31 juillet 2009)

Pays/territoire	Etape I: Phase préparatoire ¹		Etape II: Projet de document de programme ²				Etape III: Document final ³			Remarques concernant les étapes I à III	Autre cadre de coopération, existant ou à venir, avec les Etats Membres
	Consultation en cours (oui/non)	Document conceptuel (oui/non)	En cours de rédaction en consultation avec les mandants (oui/non)	Approbation par le groupe de soutien régional en cours (oui/non)	Évalué par le groupe de soutien régional (oui/non)	Remaniement sur la base des éléments provenant de l'évaluation (oui/non)	Approuvé par le directeur régional (approuvé ou à approuver)	Période couverte	Alignement sur le PNUAD (oui/non)		
Albanie							Approuvé	2008-2010	Oui	Mémorandum d'accord signé par l'OIT et les mandants le 4 avril 2008	Programme «Unis dans l'action» des Nations Unies 2007-2010
Arménie							Approuvé	2007-2011	Oui		PNUAD pour 2005- 2010. La formulation du PNUAD pour 2011-2015 a commencé en 2009
Azerbaïdjan							Approuvé	2007-2009	Oui	Les consultations sur le nouveau programme ont commencé	PNUAD pour 2005- 2009. La nouvelle formulation du PNUAD a commencé en 2009
Bosnie- Herzégovine							Approuvé	2008-2011	Oui	Approuvé par l'ensemble des mandants bosniaques en juillet 2009	PNUAD pour 2010-2015
Ex-République yougoslave de Macédoine	Oui									Le coordonnateur national nouvellement nommé (juillet 2009) accélérera les consultations et la rédaction du programme	PNUAD pour 2010-2015
Kazakhstan							Approuvé	2007-2009	Oui	Les consultations sur le nouveau programme ont commencé	PNUAD pour 2005- 2009. Nouveau PNUAD signé pour 2010-2014
Kirghizistan							Approuvé	2007-2009	Oui	Les consultations sur le nouveau programme ont commencé	Stratégie de réduction de la pauvreté-stratégie de développement national (2007-2010); PNUAD pour 2005

Pays/territoire	Etape I: Phase préparatoire ¹		Etape II: Projet de document de programme ²				Etape III: Document final ³			Remarques concernant les étapes I à III	Autre cadre de coopération, existant ou à venir, avec les Etats Membres
	Consultation en cours (oui/non)	Document conceptuel (oui/non)	En cours de rédaction en consultation avec les mandants (oui/non)	Approbation par le groupe de soutien régional en cours (oui/non)	Évalué par le groupe de soutien régional (oui/non)	Remaniement sur la base des éléments provenant de l'évaluation (oui/non)	Approuvé par le directeur régional (approuvé ou à approuver)	Période couverte	Alignement sur le PNUAD (oui/non)		
République de Moldova							Approuvé	2008-2011	Oui	Mémorandum d'accord signé par l'OIT et les mandants en juin 2006	PNUAD pour 2007-2011
Ouzbékistan	Oui										Stratégie de réduction de la pauvreté 2008- 2010; PNUAD pour 2005-2009; PNUAD pour 2005-2014
Serbie							Approuvé	2008-2011	Oui	Programme signé par l'OIT et les mandants en décembre 2008	PNUAD pour 2005- 2010. La nouvelle formulation du PNUAD a commencé en 2009
Tadjikistan							Approuvé	2007-2009	Oui	Les consultations sur le nouveau programme ont commencé	PNUAD pour 2005- 2009. Nouveau PNUAD signé pour 2010-2014
Turquie	Oui										PNUAD pour 2005- 2010. Formulation du nouveau PNUAD «allégé» commencé en 2009
Ukraine		Oui	Oui							Mémorandum d'accord signé par l'OIT et les mandants en juin 2008	PNUAD pour 2006-2011
Total	3	1	1				9				

Notes explicatives: ¹ Cette phase comprend la fourniture d'informations sur le processus d'élaboration d'un programme par pays de promotion du travail décent, avec ou sans consultation préliminaire sur les mesures à prendre avec l'OIT et les mandants tripartites. Les documents conceptuels pourraient être préparés dans un bureau de pays aux fins de discussions préliminaires, mais l'établissement d'un document conceptuel ne constitue pas une étape obligée dans le processus d'élaboration d'un programme par pays de promotion du travail décent. ² Les projets de documents de programmes par pays de promotion du travail décent comprennent tous les éléments qui ont été élaborés en consultation avec les mandants tripartites. Ils sont évalués par les groupes de soutien régionaux de programmes par pays de promotion du travail décent, qui font appel au mécanisme d'assurance-qualité créé pour améliorer la qualité de ces documents. ³ Documents finaux de programmes par pays de promotion du travail décent qui, tout en étant susceptibles de modifications au cas où la situation évoluerait, ont satisfait à la condition requise pour être approuvés et auxquels il est possible de se référer en tant qu'instruments d'action de l'OIT.